

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

**Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Gambetta
(phase II)**

Le montant des travaux est estimé à 158 333 € HT soit 190 000 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Gambetta (phase II)	158 333	190 000
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	158 333	190 000
Ville de Morlaix	86 833	118 500
Etat (Fonds Verts 2023)	40 000	40 000
Etat (DSIL 2023)	31 500	31 500
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	158 333	190 000

A Morlaix, le 12 juillet 2023